



Caisse de retraite anticipée
du second œuvre romand

DE GESTION

RAPPORT

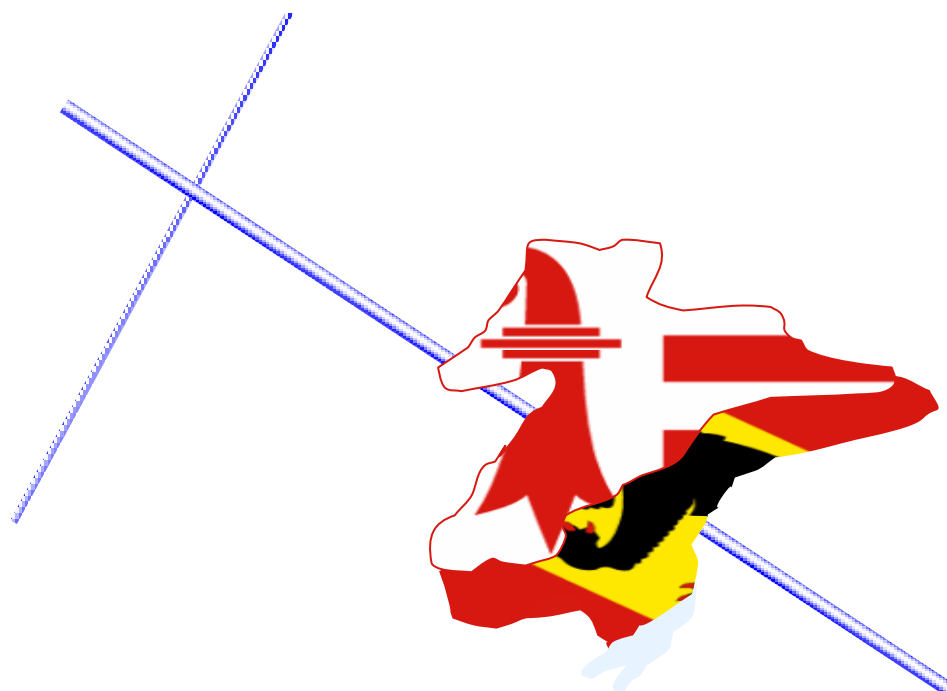
2008



SOMMAIRE

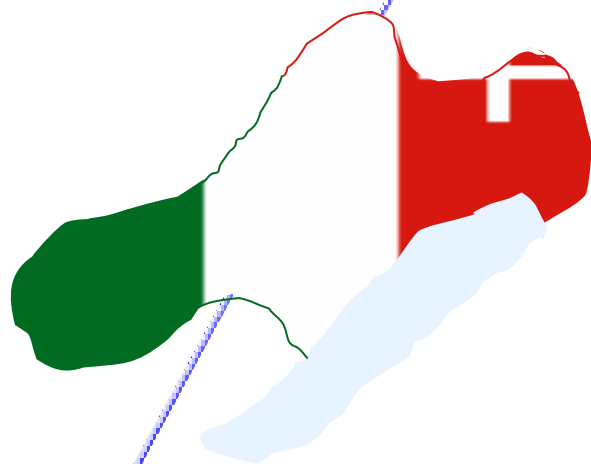
page

I	LE BILLET DU PRÉSIDENT.....	3
II	LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.....	6
III	LE RAPPORT DU GÉRANT.....	9
IV	LES COMPTES ANNUELS.....	15
V	L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.....	18
VI	LE BILAN TECHNIQUE.....	34
VII	LE RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE.....	36



I

LE BILLET DU PRÉSIDENT



I LE BILLET DU PRÉSIDENT



David Walzer
Président

Une année de passée et c'est déjà le moment d'écrire le billet du Président. La peur de la page blanche, mais il faut bien que je la noircisse un peu...

2008, une année contrastée avec beaucoup de nuages dans le ciel des banques tout d'abord et de l'économie ensuite par effet du château de cartes. Mais une année somme toute, dans la ligne des années précédentes pour la Fondation RESOR.

En effet, beaucoup de fondations de caisses de retraite ont donné des cheveux blancs à leurs affiliés à travers les comptes rendus de leurs placements reflétés par les médias, qui avaient directement un impact sur l'avenir de leurs membres.

Si la Fondation RESOR a bien sûr été secouée par les aléas des marchés financiers, rien de catastrophique est venu ternir le parcours de notre navire sur la route de nos préretraités actuels et de nos futurs bénéficiaires.

Notre Centrale de gestion avec un Secrétaire général constamment à l'écoute, un Gérant complètement impliqué et des gestionnaires sages, met toute son énergie, son engagement et son cœur au service de l'ensemble des partenaires de la Fondation.

Cette année 2008 voit le capital ainsi que les fonds libres continuer à augmenter. C'est ainsi que, malgré une année boursière très difficile et certaines pertes sur quelques placements financiers, RESOR enregistre toujours un résultat d'exploitation positif et affiche un degré de couverture en hausse à 226% !

Voulez-vous encore une preuve de notre succès avec la mise en place de la préretraite pour les employés du second œuvre romand ?

- et bien, la stabilité de son taux de départ en retraite anticipée en est une
- et les demandes constantes d'affiliation en est une autre.

Notre groupe peut encore s'agrandir lors de l'assemblée de septembre 2009 avec notamment l'éventuelle arrivée de la technique du bâtiment du canton du Tessin, représentant près de 1'200 nouveaux travailleurs pour quelques 250 entreprises.

MERCI aux employeurs et aux employés de travailler main dans la main pour le succès de nos métiers avec des conditions de travail et sociales de bonne facture.

MERCI aux professionnels des Centres d'encaissement et de la Centrale de gestion pour leur engagement et leur serviabilité à tous nos affiliés.

MERCI à la Commission de placement pour son 100% de présence et son désir de bons résultats qui l'amène à prendre certains risques, mais à agir comme si c'était elle-même la bénéficiaire ; en fait, comme une mère qui veille sur ses petits.

MERCI également à tous les membres du Conseil de Fondation pour leur engagement dans la recherche du compromis optimal pour le bien commun.

RESOR, une Fondation qui ne parle pas seulement de ce qu'elle veut faire, mais qui fait ce dont elle parle.

En être Président, c'est être un Président heureux.

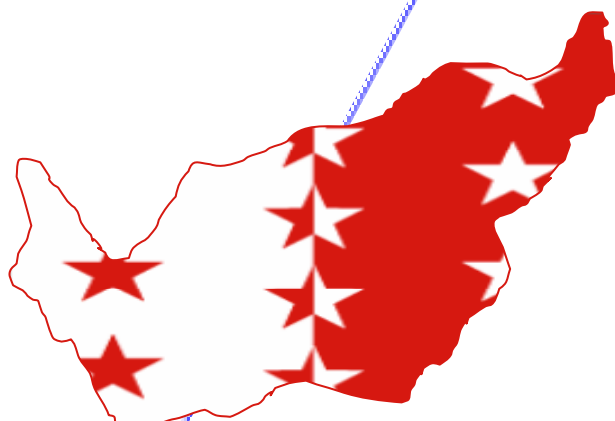
La Chaux-de-Fonds, août 2009



David Walzer
Président

II

LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Gabriel Décaillet
Secrétaire général

Un enthousiasme constant...

La lecture du bilan 2008 de notre institution de préretraite nous enseigne que les capitaux de prévoyance sont intégralement constitués. Cela signifie que les engagements connus de la Fondation RESOR sont pleinement remplis. En outre, les réserves de fluctuation de valeurs sont constituées à 100%, ce qui permet de penser que le risque de défaut de notre institution est très faible. Enfin, avec un montant de fonds libres supérieur à 14,5 mios de francs, au sortir d'une crise financière qui se produit, d'après les spécialistes de la finance une fois tous les cent ans, on ne peut qu'être enthousiaste et résolument optimiste sur la santé financière de la Fondation de retraite

anticipée du second œuvre du bâtiment... Ils sont, en effet, nombreux les gérants d'institutions de prévoyance qui ne peuvent afficher un tel bilan en fin d'année 2008.

La crise financière de 2008 aura certes laissé quelques traces dans les placements de la Caisse. Celle-ci s'en sort cependant avec peu de plaies et peu de bosses. Osons le dire, à cinq ans seulement cette Fondation ressemble vraiment à un petit prodige.

On sait généralement que la croissance d'un enfant est plus forte au cours des premières années d'existence. RESOR n'échappe pas à la règle puisque aujourd'hui elle a pratiquement doublé l'effectif de ses affiliés. L'année 2008 était marquée par une stabilisation du nombre de rentiers. En effet, après une forte progression lors des trois premières années, celui-ci s'est stabilisé lors du dernier exercice au alentours de 180 personnes. Toutefois, le début de l'année 2009 a vu un nombre important d'assurés cesser leur activité lucrative et faire valoir leur droit à la préretraite. En effet, la Caisse dénombre en juillet 2009 presque 210 bénéficiaires se répartissant à près de 85% entre les secteurs du bois et de la peinture et à près de 15% dans les autres secteurs du second œuvre affiliés à RESOR.

Il est bien sûr toujours pertinent de se demander si le nombre de rentiers est représentatif d'une tendance moyenne. A notre sens la réponse à cette question est intimement liée au climat de travail ainsi qu'à la situation conjoncturelle du moment. On imagine aisément que lorsque la conjoncture est bonne et que les perspectives de rémunération sont au rendez-vous parce qu'une PME veut absolument garder sa main d'œuvre qualifiée sous contrat, il y ait un peu moins de départ en préretraite. Dans cette situation c'est surtout le nombre de personnes qui peuvent potentiellement prendre la préretraite qui a une incidence sur le coût de cette dernière. Les statistiques nous montrent que toutes les classes d'âges ne sont pas homogènes et que la tendance va en augmentant. A l'inverse, lorsque les perspectives d'emploi sont difficiles et que la conjoncture vacille, le système de préretraite RESOR risque de fonctionner comme une sorte de plan social de départ anticipé à la retraite sans que le

collaborateur n'ait véritablement fait le choix d'une préretraite. Cette sorte de préretraite « forcée » est susceptible de très vite faire grimper le nombre de rentiers dans les statistiques.

Prochainement le Conseil de Fondation examinera ces différents scénarios et prendra les décisions qui s'imposent pour l'avenir de RESOR. Un réexamen des conditions cadres à l'aide de projections de contrôles établies par notre expert en prévoyance, la société Pittet Associés SA, dégagera les choix possibles du Conseil de Fondation.

Mais, s'il faut rester vigilant, il faut également constater que RESOR figure dans le peloton de tête des institutions du même genre en Suisse. La Fondation est bien armée et peut envisager l'avenir avec une certaine sérénité. D'autant plus qu'à ce jour certains bruits laissent à penser que le nombre d'associations intéressées pourrait encore s'accroître prochainement. On peut donc raisonnablement penser que la croissance de l'institution se poursuivra à l'avenir.

Bien sûr, rien de tout ceci ne serait possible sans l'engagement constant du Président, des Centres d'encaissements, des membres des différentes Commissions et d'une Administration dévouée. Qu'ils soient tous remerciés pour leurs efforts constants et qu'ils sachent que la fierté de la Fondation RESOR est aussi la leur.

Sion, juillet 2009



Gabriel Décaillet
Secrétaire général

III

LE RAPPORT DU GÉRANT



III LE RAPPORT DU GÉRANT



Fabien Chambovey
Gérant

Préambule

L'année 2008 sous revue marque déjà le cinquième exercice bouclé par la Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand RESOR. Que de chemin parcouru depuis la signature en décembre 2003 de l'acte constitutif de la Fondation, son entrée en vigueur effective en juillet 2004 et les premiers départs en retraite anticipée en janvier 2005 ! Depuis lors, plus de 450 travailleurs ont eu la possibilité de cesser leur activité lucrative plus tôt en bénéficiant des prestations de la Caisse qui remplit ainsi pleinement la fonction de ce pour quoi elle a été créée.

Première période administrative 2004-2008 – une croissance soutenue

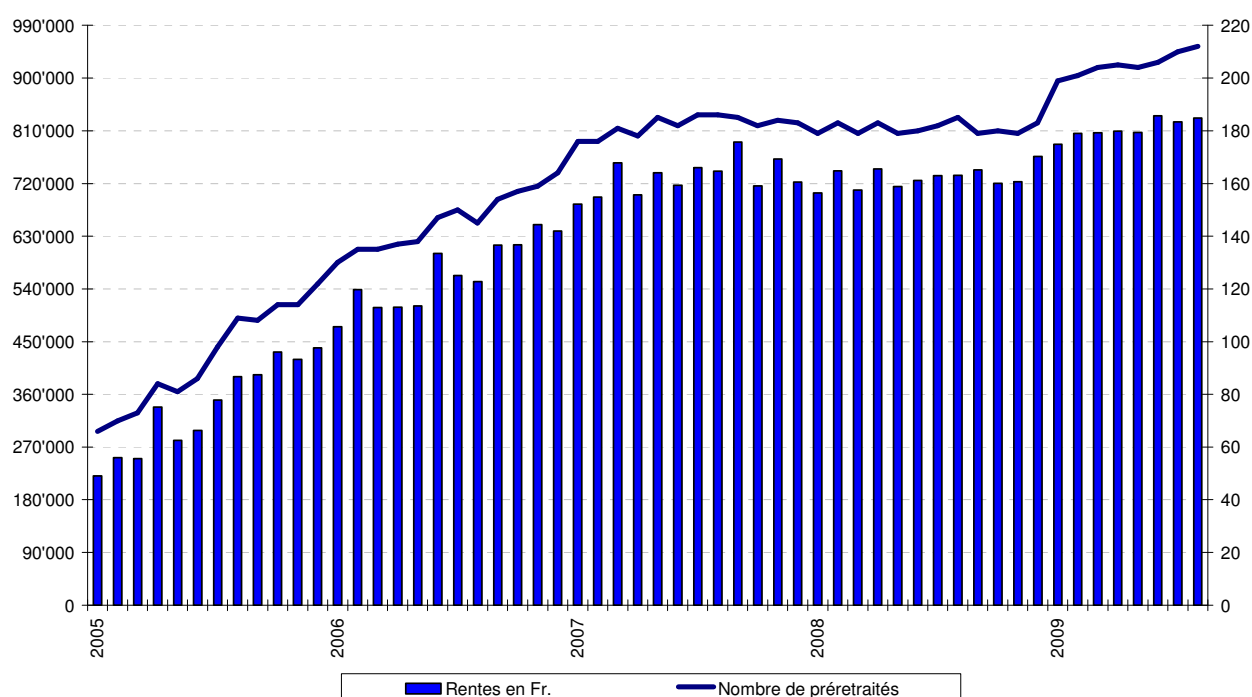
Lors de sa première période administrative, la Fondation RESOR a suivi une expansion importante passant de 10'906 assurés, 1'638 entreprises affiliées et Fr. 550 millions de masse salariale en 2004 à 21'764 assurés, 2'767 entreprises affiliées et Fr. 960 millions de masse salariale en 2008. Cette évolution positive est certainement due à la bonne conjoncture qu'a eu la chance de vivre la Fondation dès son lancement, à la soumission des entreprises de travail temporaire, mais également à l'esprit d'ouverture que le Conseil de Fondation a su lui insuffler dès ses premières heures d'existence. Esprit d'ouverture envers d'autres métiers du bâtiment initialement non intégrés au projet de retraite anticipée, comme par exemple le carrelage ou les revêtements de sols et esprit d'ouverture également envers d'autres cantons hors de Suisse romande, comme par exemple Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Tessin. C'est ainsi qu'en quatre ans pas moins de 9 CCT supplémentaires ont rejoint la retraite anticipée RESOR !

Deuxième période administrative 2008-2012 – le dynamisme perdure

De même, si l'on considère l'affiliation de l'Association neuchâteloise des maîtres marbriers-sculpteurs au début 2009, ainsi que les demandes d'affiliation qui seront traitées lors du prochain Conseil de Fondation en septembre 2009 concernant la technique de la construction (Suissetec) du canton du Tessin, le secteur du carrelage du canton de Neuchâtel ainsi que celui des parcs et jardins du canton de Genève, nul doute que la seconde période administrative débutée en 2008 poursuit sur la lancée de la précédente. Qui dit nouvelle période, dit aussi nouvelles têtes. La Fondation RESOR a la chance d'être conduite avec compétence, dévouement et générosité par son nouveau Président, Monsieur David Walzer, ainsi que par son nouveau Vice-Président, Monsieur Aldo Ferrari. L'Administration les remercie vivement de leur engagement et se réjouit de pouvoir bénéficier de leur dynamisme.

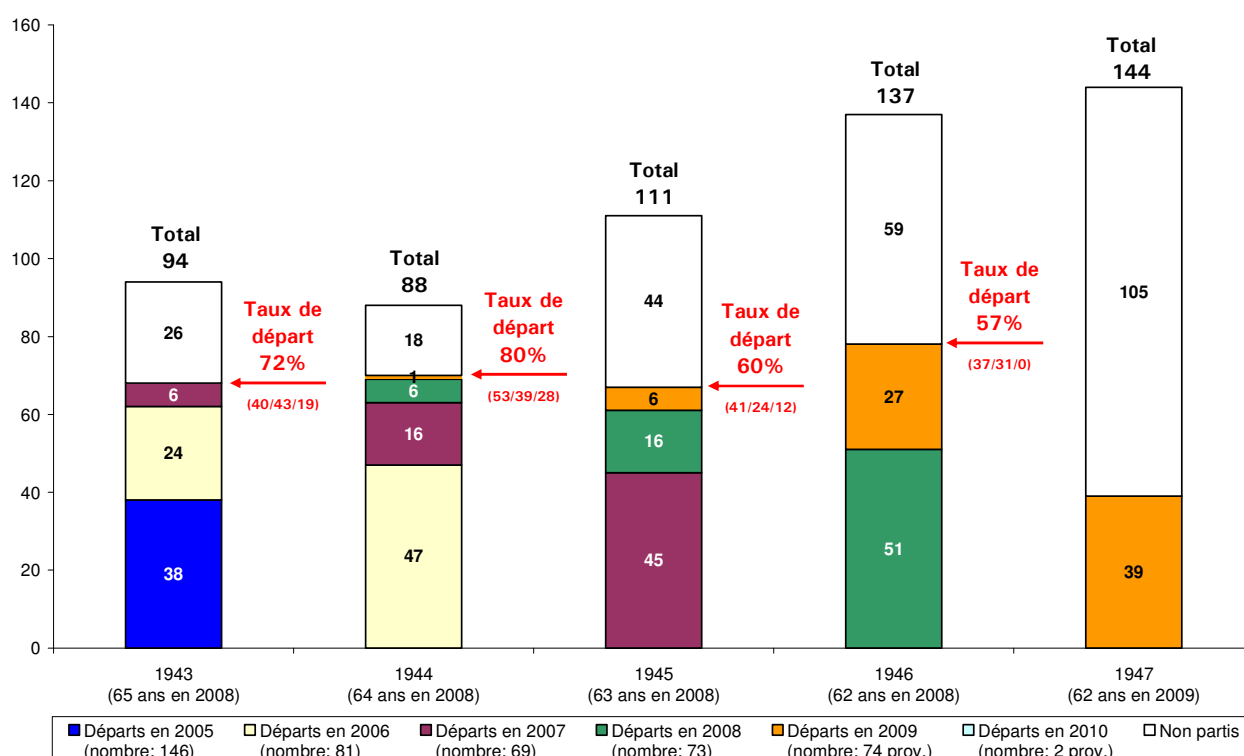
Evolution du nombre de rentiers

Une stabilisation du nombre de bénéficiaires de rente de retraite anticipée RESOR a été constatée en 2008. En effet, le nombre de rentiers, après une forte progression lors des trois premières années, s'est stabilisé lors du dernier exercice au alentours de 180 personnes provenant de toutes les professions ainsi que de toutes les régions concernées. Par contre, 2009 a vu un nombre important d'assurés cesser leur activité lucrative et faire valoir leur droit à la retraite anticipée. En effet, le nombre de bénéficiaires a passé à quelques 210 en août pour plus de Fr. 840'000.- de rentes versées mensuellement et une moyenne de rente d'environ Fr. 4'000.- par mois.



Il en résulte une stabilité de l'activité d'assurance en 2008. En effet, Le nombre de départs en retraite anticipée à charge de l'exercice sous revue se monte à 73 contre 69 en 2007 pour une durée moyenne légèrement supérieure (33.2 mois en 2008 contre 31.3 en 2007). Toutefois, en concordance avec la progression du nombre de rentiers constatée depuis le début de l'année 2009, le nouvel exercice en cours actuellement dénombrait déjà à la fin juillet 74 départs en préretraite annoncés jusqu'à la fin de l'année. Un certain nombre viendra encore s'ajouter à cette liste et le volume de nouvelles rentes à financer en 2009 pourrait se situer en 80 et 90.

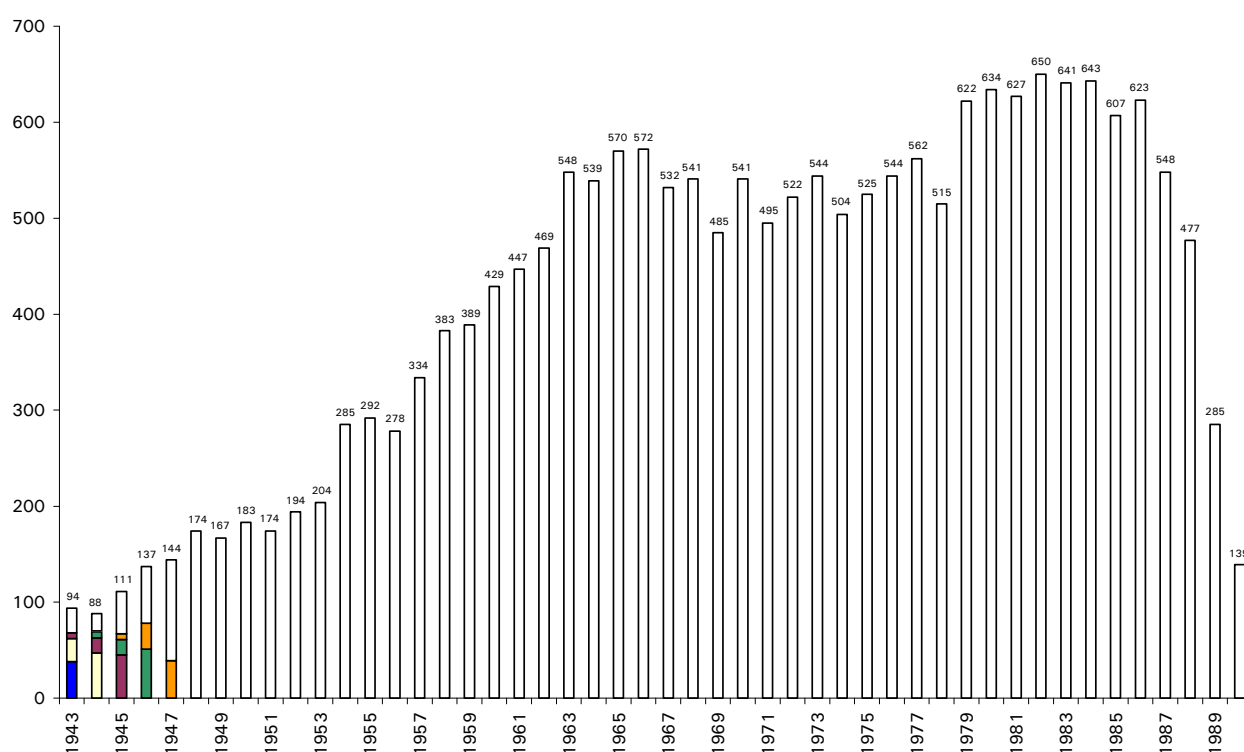
Le taux de départ relevé pour la classe 1946 ayant eu 62 ans en 2008 se situe à 57% en août 2009. Il est possible que quelques départs viennent encore s'y rajouter pour atteindre le niveau constaté pour la classe d'âge précédente, 1945, soit 60% de départs. Ces taux sont inférieurs à ceux des années antérieures (1944 = 80% et 1943 = 72%).



En terme absolu le nombre de départs en préretraite n'a pas diminué, au contraire, il a augmenté. Cependant, les classes d'âge pouvant potentiellement prétendre à RESOR étant plus nombreuses, le nombre relatif de départs ou autrement dit le taux de départ est actuellement plus faible.

En conséquence, le potentiel de personnes de 62 ans ou plus n'ayant aujourd'hui pas pris de préretraite, mais qui peuvent encore le faire est plus nombreux et ceci même si le nombre de départs absolu est plus important. Ajouté aux classes d'âge à venir ces prochaines années (1948 et plus jeune) également plus grandes, ce potentiel de départs possibles à l'avenir peut représenter un danger non négligeable.

En effet, actuellement la crise ne se fait pas encore sentir et le volume de travail est toujours important dans le secteur du bâtiment. Ce qui explique ce taux de départ relativement bas. Toutefois, lorsque la conjoncture baissera le nombre de personnes susceptibles de profiter de l'opportunité de la retraite anticipée en réponse à une situation économique défavorable peut vite être très important et le nombre de nouvelles rentes à financer peut rapidement peser très lourd sur la situation financière de la Fondation.



Situation financière

Une nouvelle fois RESOR comptabilise des résultats excellents. Les cotisations ont progressé (+4.06%) pour se monter à Fr. 19'150'790.81. Elles ont permis de constituer tous les capitaux de prévoyance pour les 73 rentiers partis en préretraite en 2008 pour un montant de Fr. 10'923'282.00 (rentes et cotisations au II^e pilier). Cela représente une somme de Fr. 149'634.00 par rentiers. Le résultat net de l'activité d'assurance se monte à Fr. 8'227'508.81.

Malgré la lourde crise boursière qui a touché les institutions de prévoyance en 2008 et des résultats financiers décevants de – Fr. 4'121'670.14 (soit – 15.80% sur les placements hors comptes courants), la Fondation enregistre un excédent des produits de Fr. 2'580'962.57. Cette somme a entièrement été portée aux fonds libres qui se montent à Fr. 14'583'716.04 au 31 décembre 2008, soit pour la première fois un montant supérieur aux capitaux de prévoyance nécessaires au financement des rentes en cours. Ces derniers qui se montent à Fr. 14'041'466.00 ainsi que les réserves de fluctuations de valeurs à hauteur de Fr. 3'090'743.00, ont pu entièrement être constitués. Le taux de couverture de la Caisse se situe à fin 2008 à 226%.

La situation financière actuelle de la Fondation peut être qualifiée d'excellente et RESOR se trouve dans une position adéquate pour faire face aux défis de l'avenir.

Perspectives

L'analyse des résultats financiers montre que la Fondation RESOR est capable de constituer tous les capitaux de prévoyance nécessaires à la couverture de ses engagements envers les rentiers ainsi que toutes les réserves de fluctuations de valeurs lui permettant de minimiser les risques financiers. Après avoir assumé tous les frais inhérents à sa gestion, elle génère encore, année après année, des excédents lui permettant de constituer des fonds libres importants correspondant à ce jour au financement d'une centaine de rentes supplémentaires.

Lors de sa prochaine séance du mois de septembre 2009 qui se tiendra pour la première fois hors de Suisse romande, à Lugano, signe supplémentaire de la culture d'ouverture régnant au sein de RESOR, le Conseil de Fondation se penchera sur les analyses actuarielles de l'expert de la Caisse. Cette étude doit fournir les bases de réflexions adéquates quant à d'éventuelles adaptations des conditions cadres de la retraite anticipée dans le second œuvre de Suisse occidentale.

La situation présente de la Fondation RESOR est enviable et permet de voir l'avenir avec sérénité. C'est dans ces moments-là qu'il faut être capable de ne pas se reposer sur ses lauriers, de se poser les bonnes questions et d'y trouver les bonnes réponses.

Sion, août 2009



Fabien Chambovey
Gérant

IV

LES COMPTES ANNUELS



B I L A N

A C T I F	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Placements	6.4	31'902'888.27	27'860'399.07
Liquidités		3'570'860.75	2'132'714.63
Placements à terme		0.00	0.00
Titres		22'352'016.36	19'475'044.19
c/c Centre 1 Fribourg		1'206'863.70	928'403.20
c/c Centre 2 Jura/Jura Bernois		85'736.20	86'547.00
c/c Centre 3 Valais		1'318'169.20	1'289'631.35
c/c Centre 4 Neuchâtel		216'354.20	278'442.30
c/c Centre 5 Genève 4 (CPSO)		288'696.04	509'096.23
c/c Centre 6 Genève 2 (ACM/GGE)		324'909.65	271'217.45
c/c Centre 7 Genève 1 (CCB)		621'701.30	447'138.55
c/c Centre 8 Vaud		354'434.45	321'210.70
c/c Centre 9 Genève 3 (CPS FER)		456'030.00	424'443.51
c/c Centre 10 Tessin		382'274.31	951'338.66
c/c Centre 11 Bâle		614'630.60	673'372.20
AFC (impôt anticipé)		110'211.51	71'799.10
Comptes de régularisation actif		895'660.67	808'592.80
Actifs transitoires		766'029.00	704'884.00
Intérêts courus		129'631.67	103'708.80
T O T A L D E L' A C T I F		32'798'548.94	28'668'991.87

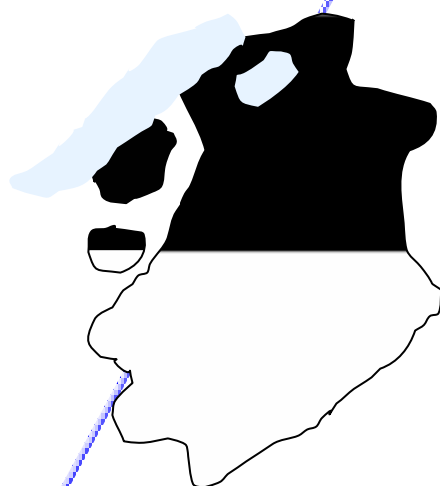
P A S S I F	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Dettes		0.00	0.00
Comptes de régularisation passif		1'082'623.90	1'032'578.40
Passifs transitoires	7.1	1'082'623.90	1'032'578.40
Capitaux de prévoyance	5.4	14'041'466.00	12'832'094.00
Capital de prévoyance des préretraités		12'431'492.00	11'407'680.00
Capital de prévoyance des cot. au 2 ^e pilier		1'609'974.00	1'424'414.00
Réserves de fluctuation de valeurs	6.3	3'090'743.00	2'801'566.00
Réserve de fluctuation de valeurs		3'090'743.00	2'801'566.00
Fonds libres		14'583'716.04	12'002'753.47
Capital de dotation		10'000.00	10'000.00
Fortune libre		14'573'716.04	11'992'753.47
T O T A L D U P A S S I F		32'798'548.94	28'668'991.87

Compte d'exploitation

	<u>Notes</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Cotisations et apports ordinaires et autres	7.2	19'150'790.81	18'403'665.35
Cotisations des salariés		9'575'395.41	9'201'832.70
Cotisations des employeurs		9'575'395.40	9'201'832.65
Prestations d'entrée		0.00	0.00
Apports de libre passage		0.00	0.00
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		19'150'790.81	18'403'665.35
Prestations réglementaires		-9'713'910.00	-9'755'027.80
Rentes de préretraite		-8'719'408.00	-8'771'907.00
Cotisations au 2 ^e pilier		-994'502.00	-983'120.80
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-9'713'910.00	-9'755'027.80
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques		-1'209'372.00	-85'883.00
Rentes prélevées sur capital de prévoyance		8'719'408.00	8'771'907.00
Cotisations au 2 ^e pilier prélevées sur capital de prévoyance		994'502.00	983'120.80
Constitution capitaux prévoyance préretraités		-9'743'220.00	-8'832'003.00
Constitution capitaux prévoyance cotisations au 2 ^e pilier		-1'180'062.00	-1'008'907.80
Résultat net de l'activité d'assurance		8'227'508.81	8'562'754.55
Résultat net des placements	6.6	-4'121'670.14	282'374.96
Intérêt des liquidités		44'302.45	35'530.04
Intérêt, rendement des titres		-4'121'994.44	278'633.39
Frais de gestion de la fortune		-43'978.15	-31'788.47
Autres produits		5'609.40	12'017.42
Produits divers		107.85	4'850.28
Intérêts moratoires		5'501.55	7'167.14
Autres frais		-85'881.43	-100'398.98
Indemnités et frais de séances		-16'018.85	-22'163.30
Contrôles et révision		-56'800.60	-37'541.60
Frais divers	7.3	-13'061.98	-40'694.08
Frais d'administration	7.4	-1'155'427.07	-1'120'622.90
Frais d'administration		-1'155'427.07	-1'120'622.90
Fournitures de bureau et imprimés		0.00	0.00
Excédent des produits/charges avant constitution/dissol. réserve fluctuation valeurs		2'870'139.57	7'636'125.05
Dissolution/Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		-289'177.00	-1'183'629.00
Attribution à réserve fluctuation de valeurs		-289'177.00	-1'183'629.00
Excédent des produits / Excédent des charges		2'580'962.57	6'452'496.05

V

L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



V L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2008

I Bases et organisation

1.1 Forme et but

La Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand RESOR (ci-après : RESOR ou la Fondation) est une fondation des partenaires sociaux du second œuvre romand au sens des articles 80ss CC et 331 CO dont le siège est à Sion et qui a été créée par acte authentique du 1^{er} décembre 2003.

La Fondation a été créée dans le but d'éviter le licenciement et le chômage des travailleurs âgés, les partenaires sociaux accordant la priorité à la retraite anticipée.

RESOR assure les personnes exerçant une activité au service des entreprises soumises à la Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA), ou qui ont déclaré y adhérer, contre les conséquences économiques résultant d'une cessation de l'activité lucrative avant l'âge ordinaire de la retraite en leur garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions réglementaires de la Fondation. La Fondation RESOR a commencé son activité le 1^{er} juillet 2004 avec l'entrée en vigueur de la déclaration d'extension du Conseil Fédéral.

Dès le 1^{er} janvier 2005, les partenaires sociaux bâlois et tessinois des CCT suivantes ont rejoint la Fondation RESOR :

- CCT pour le second œuvre bâlois
- CCT pour le carrelage dans les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne
- CCT pour la plâtrerie dans le canton de Bâle-Ville
- CCT de la plâtrerie dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de carrelage dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de sols dans le canton du Tessin

Dès le 1^{er} janvier 2006, la Chambre Genevoise du Carrelage et de la Céramique (CGCC) a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1^{er} avril 2006 et conformément aux mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes, les bailleurs de services qui placent des travailleurs dans une entreprise de missions soumise à la CCRA sont obligatoirement soumises à RESOR.

Dès le 1^{er} novembre 2008, le Groupe Romand des Parqueteurs et Poseurs de Sols (GRPS) ainsi que le Groupement Fribourgeois des Carreleurs (GFC) ont rejoint la Fondation RESOR.

La CCRA a été étendue pour tout le champ d'application (y.c. pour les nouveaux adhérents) par le Conseil Fédéral jusqu'au 30 juin 2013.

1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au Registre des fondations du canton du Valais. Elle n'est pas affiliée au fonds de garantie LPP selon décision du 12.10.2005 de cette institution.

1.3 Indication des actes et des règlements

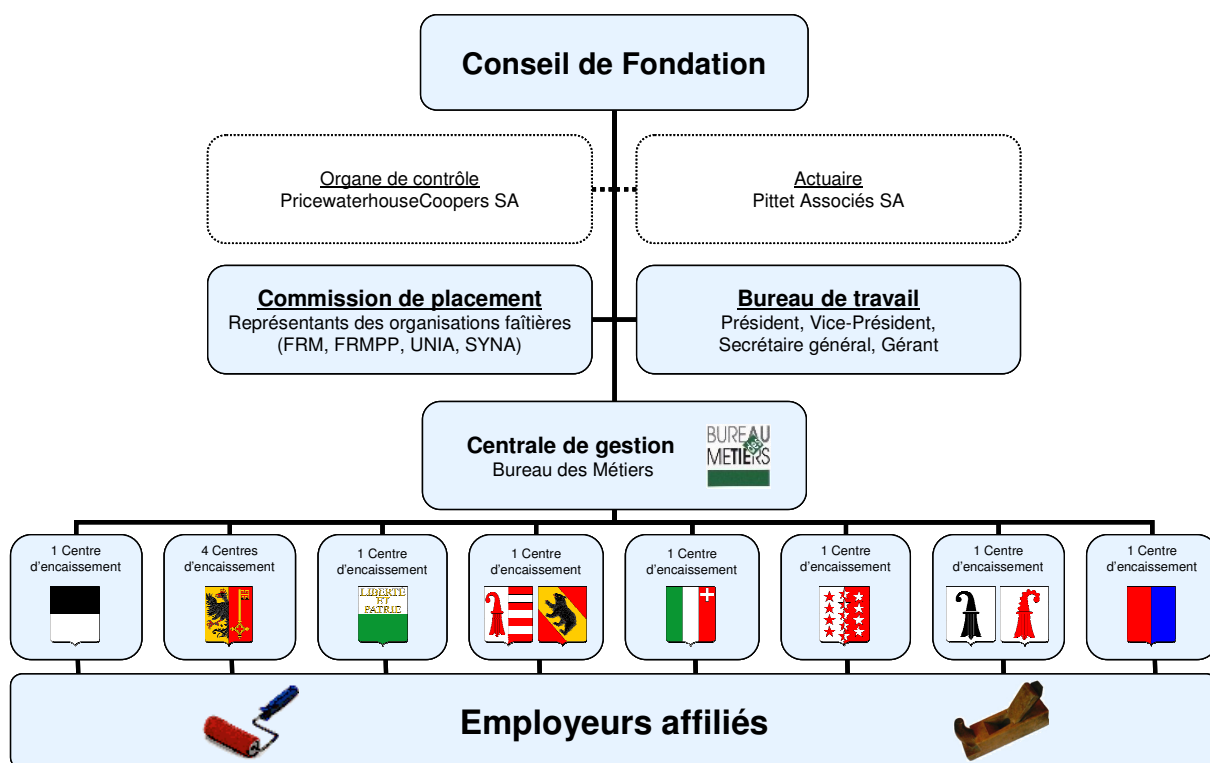
Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA)	02.06.2003
Acte de fondation	01.12.2003
Règlement d'assurance	01.01.2007
Règlement de placement	01.10.2005

1.4 Organe de gestion paritaire / Droit à la signature

Les organes de RESOR sont **le Conseil paritaire** (16 membres au minimum et 24 membres au maximum); **la Commission de placement** (4 membres) et l'organe de contrôle. Le secrétariat est composé de :

- **La Centrale de gestion** pour l'administration et la coordination de la Fondation, la gestion des cas de préretraite, la tenue de la comptabilité, l'organisation des séances du Conseil de Fondation, de la Commission de placement et du Bureau de travail, l'organisation de la rencontre annuelle des Centres d'encaissement et les relations avec l'Autorité de surveillance et avec les Centres d'encaissements,
- **des Centres d'encaissements** pour l'encaissement des cotisations et la gestion du contentieux y relatif ainsi que pour l'affiliation des entreprises. Il existe au moins un Centre d'encaissement dans chaque canton où il y a une organisation partenaire de la Caisse,
- **du Bureau de travail**, composé du Président, du Vice-Président, du Secrétaire général ainsi que du Gérant, pour le traitement des cas de rigueur qui ne nécessiteraient pas l'intervention du Conseil paritaire dans son ensemble ainsi que pour diverses tâches de représentation. Le but est d'alléger les séances du Conseil de Fondation. Toutefois, aucune compétence n'a été ôtée au Conseil paritaire qui reste l'organe de décision de la Caisse.

Le Conseil paritaire contrôle l'administration de la Caisse et nomme les représentants à la Commission de placement. Le Conseil paritaire et l'organe de contrôle vérifient chaque année la légalité de la gestion, les comptes et les placements. Un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales.



Conseil de Fondation

en fonction au 31.12.2008

Délégation syndicale			Délégation patronale		
	M.	Aldo Ferrari ^{1) 2)} Vice-Président		M.	David Walzer ^{1) 2)} Président
	M.	Tibor Menyhart ¹⁾		M.	Jacques-Roland Coudray ¹⁾
	M.	Murad Akincilar		M.	Peter Rupf
	M.	Jean Kunz		M.	Pierre Graf
	M.	Yvan Loichot		M ^{me}	Sylvie Douillet
	M.	Armenio Cabete		M.	Pascal Schwab
	M.	Armand Jaquier		M.	Jean-Marc Volery
	Hr.	Hugo Hayoz		Hr.	Jean-Claude Schuwey
	M.	Bertrand Zufferey		M.	Gilles Granges
	M.	Jeanny Morard		Hr.	Armand Pfammatter
	Hr.	Andreas Giger		Hr.	Remo Egloff
	Sig.	Saverio Lurati		Sig.	Fabio Amadò

¹⁾ = également membre de la Commission de placement

²⁾ = également membre du Bureau de travail

Centrale de gestion



Bureau des Métiers
Av. de Tourbillon 33
Case postale 141
1951 Sion

Tél. : 027 327 51 11
Fax : 027 327 51 80
www.resor.ch

M. Gabriel Décaillet ²⁾
Secrétaire général

M. Fabien Chambovey ²⁾
Gérant

M. Luc Gaspoz
Comptable

M. Olivier Arnold
Comptabilité, flux financiers, données salariales

²⁾ = également membre du Bureau de travail

Centres d'encaissement



Genève 1 Caisse de compensation du bâtiment et de la gypserie-peinture – CCB
Rue de Malatrex 14
1201 Genève



Genève 2 Association genevoise des entrepreneurs de charpente, menuiserie, ébénisterie et parqueterie – ACM/GGE
Rue de la Rôtisserie 8
1204 Genève



Genève 3 Administration des caisses d'allocations familiales et de prévoyance sociale
c/o Fédération des Entreprises Romandes
98, Rue St-Jean – Case postale 5278
1211 Genève 11



Genève 4 CPP Second œuvre – CPSO
c/o Fédération des Entreprises Romandes
98, Rue St-Jean
Case postale 5278
1211 Genève 11



Vaud Fédération Vaudoise des Entrepreneurs
En Riond-Bosson
Case postale
1131 Tolochenaz



Valais Bureau des Métiers
Av. de Tourbillon 33
Case postale 141
1951 Sion



Fribourg Union Patronale du Canton de Fribourg
Rue de l'Hôpital 15
Case postale 1552
1701 Fribourg



Neuchâtel Fédération Neuchâteloise et Jurasienne des Groupements Patronaux – FNJGP
Av. du Premier Mars 18 – Case postale
2001 Neuchâtel



**Jura/
Jura Bernois** Caisse paritaire jurassienne de la menuiserie, ébénisterie et charpente
Rte de Tramelan 11 – Case postale 242
2710 Tavannes



**Bâle-Ville/
Bâle-Camp.** Union des Arts et Métiers de Bâle-Ville
Elisabethenstrasse 23
Case postale 332
4010 Bâle



Tessin Commissions paritaires cantonales
Viale Portone 4
Case postale 1319
6501 Bellinzona

Mode de signature

- Chaque membre du Conseil de Fondation dispose du droit de signature collective à deux.
- Les représentants de la Centrale de gestion, soit le Secrétaire général, le Gérant et le Comptable, signent collectivement à deux pour l'administration de la Fondation.
- Pour les opérations d'encaissement, les Centres d'encaissement organisent le mode de signature selon leurs directives internes.

1.5 Expert, organe de contrôle et autorité de surveillance

Expert agréé en	Pittet Associés SA
Prévoyance professionnelle	Dr. Meinrad Pittet Expert en prévoyance professionnelle, Genève
Organe de contrôle	PricewaterhouseCoopers SA, Sion
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance des Fondations et des Institutions de prévoyance du canton du Valais

1.6 Employeurs affiliés pendant l'année

	2008		2007	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	1'092	40%	997	41%
- Plâtrerie/Peinture	1'104	40%	1'019	41%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	383	14%	289	12%
- Bailleurs de services	69	2%	80	3%
- Autres	119	4%	72	3%
	2'767	100%	2'457	100%

II Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs pendant l'année

	2008		2007	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	7'156	33%	6'843	34%
- Plâtrerie/Peinture	7'972	37%	7'514	38%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	2'166	10%	1'883	9%
- Bailleurs de services	3'690	17%	2'932	15%
- Autres	780	3%	703	4%
	21'764	100%	19'875	100%

2.2 Bénéficiaires de rentes à la fin de l'année

	31.12.2008		31.12.2007	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	68	38%	70	39%
- Plâtrerie/Peinture	85	47%	79	43%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	22	12%	26	14%
- Autres	6	3%	7	4%
	181	100%	182	100%

III Nature et explication du but

3.1 Explication du plan de prévoyance

Le plan de préretraite fonctionne en application du système de la répartition des capitaux de prévoyance.

La rente de retraite anticipée prend naissance au plus tôt 3 ans avant l'âge ordinaire donnant droit aux prestations AVS jusqu'à 65 ans. Elle se calcule en fonction du salaire déterminant moyen des 36 derniers mois qui précèdent la retraite anticipée. Elle est égale à 75% du salaire déterminant, mais au minimum à Fr. 42'000.- et au maximum à Fr. 54'000.- par année.

RESOR prend également en charge la cotisation au II^{ème} pilier, au maximum toutefois à concurrence de 10% du salaire déterminant pris en compte pour fixer la rente.

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement du plan de prévoyance est assuré par des prélèvements sur les salaires de la façon suivante :

Part employeur	1 %
Part travailleur	1 %
Total	<u>2 %</u>

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Dès l'exercice 2004, RESOR a adopté la présentation des comptes conformément aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26. Ils donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Titres : RESOR évalue ses titres aux valeurs de marché selon le tableau ci-dessous :

Fonds de placements	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en CHF	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en devises	:	valeur boursière au 31.12
Actions suisses et étrangères	:	valeur boursière au 31.12
Devises	:	cours en fin d'année

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Sans objet

V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance - Art. 67 LPP

Bien que la Fondation RESOR ne participe pas à l'application du régime LPP obligatoire et ne soit par voie de conséquence pas inscrite au registre de la prévoyance professionnelle, celle-ci a adopté un principe similaire pour le contrôle du risque.

RESOR assume elle-même le risque de préretraite qu'elle couvre. Toutefois, le Conseil de Fondation a désigné un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle chargé de déterminer périodiquement, à sa demande :

- a) si la Caisse offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements,
- b) si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement de la Caisse sont conformes aux prescriptions légales.

5.2 Développement et rémunération des avoirs épargne

Fonctionnant sur le modèle dit de la répartition des capitaux de prévoyance, RESOR ne constitue pas d'avoir épargne pour les assurés actifs de la Fondation.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Sans objet.

5.4 Développement du capital de prévoyance des préretraités

	2008 CHF	2007 CHF
Solde du capital de prévoyance au 1 ^{er} janvier	12'832'094.00	12'746'211.00
Rentes / Cotisations au 2 ^e pilier	- 9'713'910.00	- 9'755'027.80
Constitution de capitaux de prévoyance pour préretraites (rentes + cotisations au 2 ^e pilier)	10'923'282.00	9'840'910.80
Total du capital de prévoyance pour les rentiers	14'041'466.00	12'832'094.00

5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de la Fondation RESOR a été effectuée en février 2007 sur la base de données au 31.12.2005.

- Etude actuarielle projective au 31 décembre 2005 (février 2007)

La conclusion du rapport de l'expert était formulée en ces termes :

Les développements et les analyses des chapitres précédents nous autorisent à attester que :

- *La Caisse est en mesure de faire face à ses engagements à la date de l'étude actuarielle.*
- *Dans le cadre de l'analyse projective, les résultats du modèle de référence (MOO) et de la plupart des autres modèles montrent que le taux de cotisation actuel est suffisant pour assurer l'équilibre de la Caisse à un horizon de 15 ans.*

*Meinrad Pittet
Directeur général
Expert agréé LPP*

*Stéphane Riesen
Fondé de pouvoir
Expert agréé LPP*

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Tables de mortalité : EVK 2000

5.7 Modifications des bases et hypothèses techniques

Afin de tenir compte des spécificités liées aux professions affiliées à RESOR, les probabilités d'invalidité et de décès des bases techniques ont été majorées de 50%.

5.8 Réserves de contributions des employeurs sans renonciation à utilisation

Sans objet.

5.9 Degré de couverture

		31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
Fortune sociale	(a)	31'715'925.04	27'636'413.47
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	(b)	14'041'466.00	12'832'094.00
Degré de couverture selon l'article 44 OPP2	(a) (b)	225.87%	215.37%
Réserve de fluctuation de valeurs		3'090'743.00	2'801'566.00
Capital de Fondation, Fonds libres		14'583'716.04	12'002'753.47

VI Explication relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placement

Les placements de la Fondation se font conformément aux prescriptions légales et sur la base de directives élaborées par le Conseil de Fondation. Par prescriptions légales, il faut entendre en particulier les articles 49 et suivants de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) du 18 avril 1984.

En 2005, la Fondation a émis un règlement de placement. La réglementation à ce sujet est effective.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)

Le Conseil de Fondation a arrêté l'allocation stratégique suivante :

Répartition des actifs	Stratégie	Marge de variation	
		Minimum	Maximum
Marché monétaire	2.5%	0%	5%
Prêts, Fonds de placements hypothèques, Obligations CHF, Obligations étrangères en CHF	22.5%	17.5%	27.5%
Obligations en devises	15%	10%	20%
Créances	40%		
Actions suisses	15%	10%	20%
Actions étrangères	15%	10%	20%
Actions	30%		
Immobilier, Fonds de plac. immobiliers	25%	20%	30%
Placements alternatifs	5%	0%	10%
Valeurs réelles	30%		
TOTAL	100%		

Les premiers placements ont été effectués en mars 2006.

Le Conseil de Fondation fait usage des extensions des possibilités de placement au sens de l'article 59 OPP2. Des extensions des placements peuvent, sur la base du règlement de placements, consister en actions suisses et étrangères, placements en private equity, placements alternatifs ainsi qu'en monnaies étrangères.

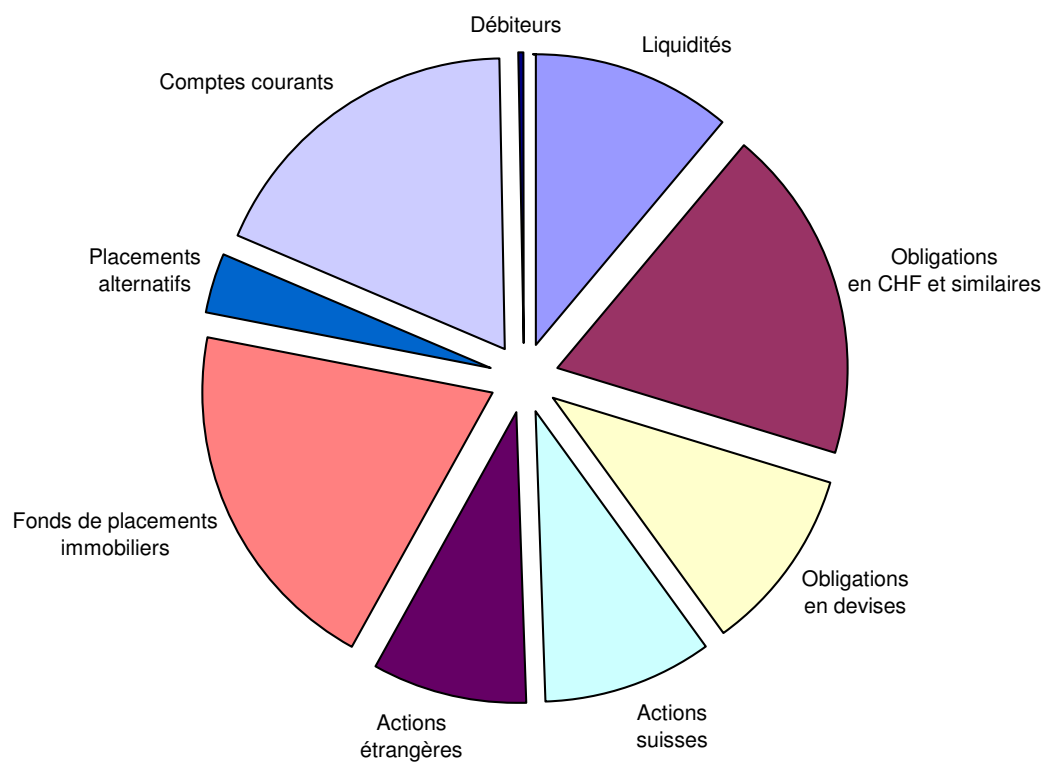
6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation des valeurs

Les allocations d'actifs et objectifs de réserve de fluctuation de valeurs, décidés lors de la séance de la Commission de placement du 27 octobre 2005 et ratifiés par le Conseil de Fondation en date du 4 septembre 2006, se présentent de la manière suivante :

Classes d'actifs	Valeur comptable	Taux de réserve	Réserve 2008	Réserve 2007
Liquidités	3'570'860.75	0%	0.00	0.00
Comptes courants et débiteurs	5'980'011.16	0%	0.00	0.00
Obligations en CHF et similaires	5'878'800.00	5%	293'940.00	256'926.00
Obligations en devises	3'339'630.50	10%	333'963.00	251'673.00
Actions suisses	2'992'177.20	30%	897'653.00	914'542.00
Actions étrangères	2'755'233.47	30%	826'570.00	751'940.00
Fonds placements immobiliers	6'407'872.55	10%	640'787.00	521'100.00
Placements alternatifs	978'302.64	10%	97'830.00	105'385.00
TOTAL	31'902'888.27		3'090'743.00	2'801'566.00

6.4 Présentation des placements par catégorie

Classes d'actifs	Allocation 2008 en %	31.12.2008	Allocation 2007 en %	31.12.2007
Liquidités	13.77%	3'570'860.75	9.87%	2'132'714.63
Placements à terme	0.00%	0.00	0.00%	0.00
Oblig. CHF et similaires	22.68%	5'878'800.00	23.78%	5'138'520.00
Obligations en devises	12.88%	3'339'630.50	11.65%	2'516'733.91
Actions suisses	11.54%	2'992'177.20	14.11%	3'048'473.30
Actions étrangères	10.63%	2'755'233.47	11.60%	2'506'466.73
Fonds plac. immobiliers	24.72%	6'407'872.55	24.12%	5'210'999.16
Placements alternatifs	3.77%	978'302.64	4.88%	1'053'851.09
Total	100.00%	25'922'877.11	100.00%	21'607'758.82
Comptes courants		5'869'799.65		6'180'841.15
Débiteurs		110'211.51		71'799.10
TOTAL		31'902'888.27		27'860'399.07



6.5 Instruments dérivés en cours/valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Sans objet

6.6 Explications du résultat des placements

Classes d'actifs	2008			2007		
	Valeur	Rendement		Valeur	Rendement	
Liquidités	3'570'860.75	44'302.45		2'132'714.63	35'530.04	
Placements à terme	0.00	0.00		0.00	0.00	
Total liquidités	3'570'860.75	44'302.45	2.51%	2'132'714.63	35'530.04	1.55%
Placements à terme CHF	1'600'000.00	76'191.86		1'600'000.00	43'144.71	
Obligations suisses CHF	3'207'500.00	120'971.94		4'086'420.00	58'260.31	
Obligations étrangères CHF	1'071'300.00	39'578.40		1'052'100.00	8'005.82	
Total obligations CHF	5'878'800.00	236'742.20	3.80%	5'138'520.00	109'410.84	2.59%
Obligations en devises	3'339'630.50	-381'608.89	-13.03%	2'516'733.91	5'425.15	
Total obligations	9'218'430.50	-144'866.69	-2.04%	7'655'253.91	114'835.99	1.86%
Actions suisses	2'992'177.20	-1'529'746.80		3'048'473.30	-21'037.35	
Actions étrangères	2'755'233.47	-1'754'689.78		2'506'466.73	84'139.78	
Total actions	5'747'410.67	-3'284'436.58	-45.03%	5'554'940.03	63'102.43	1.46%
Fonds plac. immob. suisses	4'798'605.87	-22'378.19		3'319'841.06	-6'424.23	
Fonds plac. immob. étrangers	1'609'266.68	-374'117.07		1'891'158.10	40'467.90	
Total fonds plac. immobiliers	6'407'872.55	-396'495.26	-6.60%	5'210'999.16	34'043.67	0.80%
Placements alternatifs	978'302.64	-296'195.91		1'053'851.09	66'651.30	
Total placements alternatifs	978'302.64	-296'195.91	-25.44%	1'053'851.09	66'651.30	8.24%
Total	25'922'877.11	-4'077'691.99	-15.80%	21'607'758.82	314'163.43	1.77%
Comptes courants / débiteurs	5'980'011.16			6'252'640.25		
Frais de gestion de la fortune		-43'978.15			-31'788.47	
TOTAL	31'902'888.27	-4'121'670.14	-12.90%	27'860'399.07	282'374.96	1.18%

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Passifs transitoires

	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
Bureau des Métiers	162'727.90	171'877.40
Cotisations dues au 2 ^{ème} pilier	913'396.00	855'204.00
Cotisations perçues en trop	0.00	0.00
Retour à rembourser	6'500.00	5'497.00
Total	1'082'623.90	1'032'578.40

7.2 Cotisations et apports ordinaires et autres

	2008 CHF	2007 CHF
Cotisations des salariés	9'672'998.36	9'328'441.20
Cotisations diverses	28'575.00	0.00
Restitution de cotisations	- 22'720.35	- 6'434.35
Récupérations cotisations amorties	435.50	529.40
Pertes sur débiteurs	- 103'893.10	- 120'703.55
Total des salariés	9'575'395.41	9'201'832.70
Cotisations des employeurs	9'672'998.35	9'328'441.20
Cotisations diverses	28'575.00	0.00
Restitution de cotisations	- 22'720.30	- 6'434.40
Récupérations cotisations amorties	435.45	529.40
Pertes sur débiteurs	- 103'893.10	- 120'703.55
Total des employeurs	9'575'395.40	9'201'832.65
Total des cotisations assurés et employeurs	19'150'790.81	18'403'665.35

7.3 Frais divers

	2008 CHF	2007 CHF
Honoraires actuariels et conseils	2'690.00	31'320.50
Frais bancaires	1'695.00	1'487.00
Frais d'encaissement	4'279.20	4'021.40
Charges diverses	4'397.78	3'865.18
Total	13'061.98	40'694.08

7.4 Frais généraux d'administration

	2008 CHF	2007 CHF
Frais généraux d'administration	1'155'427.07	1'120'622.90

Les frais généraux d'administration comprennent l'ensemble des coûts de gestion de l'Institution. Ils correspondent à 1.2% de la masse salariale de l'année déclarée à RESOR.

VIII Demande de l'autorité de surveillance

Il n'existe actuellement pas de demande de l'autorité de surveillance qui n'ait été réglée.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Sans objet

X Evénements postérieurs à la date du bilan

Dès le 1^{er} janvier 2009, l'Association cantonale neuchâteloise des Maîtres marbriers-sculpteurs a rejoint la Fondation RESOR.

Sion, juillet 2009

Sur mandat du Conseil de Fondation RESOR :

R E S O R

Caisse de retraite anticipée
du second œuvre romand

Centrale de gestion : Bureau des Métiers
Av. de Tourbillon 33, 1950 Sion



Gabriel Décaillet
Secrétaire général



Fabien Chambovey
Gérant

VI LE BILAN TECHNIQUE



VI LE BILAN TECHNIQUE



Bilan technique

Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand (RESOR)

en CHF

	31.12.2008	31.12.2007
Total de l'actif	32'798'549	28'668'992
Compte de régularisation du passif	- 1'082'624	- 1'032'578
FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)	31'715'925	27'636'413
Capital de prévoyance cotisations au II ^{ème} pilier	1'609'974	1'424'414
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes ¹	12'431'492	11'407'680
Capitaux de prévoyance	14'041'466	12'832'094
Provisions techniques	0	0
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)	14'041'466	12'832'094
RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS (RFV)	3'090'743	2'801'566
EXCEDENT TECHNIQUE ²	14'583'716	12'002'753

DEGRE DE COUVERTURE ³	185.1 %	176.8 %
DEGRE DE COUVERTURE LEGAL (Article 44 alinéa 1 OPP2) ⁴	225.9 %	215.4 %

<i>Objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs</i>	<i>3'090'743</i>	<i>2'801'566</i>
---	------------------	------------------

Remarques :

- 1) Rentes certaines prises en comptes, sans intérêts.
- 2) = FP - CP - RFV. Un excédent technique positif constitue des fonds libres.
- 3) = FP / [CP + RFV]
- 4) = FP / CP

VII

LE RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE



VII LE RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE



PricewaterhouseCoopers SA
place du Midi 40
Case postale
1951 Sion
Téléphone +41 58 792 60 00
Fax +41 58 792 60 10
www.pwc.ch

Rapport de l'organe de contrôle
au Conseil de fondation de la
Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (RESOR)
Sion

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements de la Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (RESOR) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Stéphane Jaquet
Expert-réviseur
Réviseur responsable

David Pignat
Expert-réviseur

Sion, le 10 août 2009

Annexe:

- comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Notes



R E S O R

Centrale de gestion

c/o Bureau des Métiers, Av. de Tourbillon 33, 1950 Sion
tél. +41 27 327 51 61 fax +41 27 327 51 80